

Bureau du 19 novembre 2001

Décision n° 2001-0284

commune (s) : Vénissieux

objet : **ZAC "du Vieux Bourg" - Autorisation de dépôt de permis de construire au profit de la société Sacoviv sur l'îlot B 2**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération en date du 25 mai 1999, le conseil de Communauté a approuvé les objectifs de la dernière phase d'une opération d'urbanisme visant à requalifier le centre-ville de Vénissieux avec la mise en œuvre d'un programme mixte comprenant une moyenne surface commerciale, des logements en accession à la propriété et des logements aidés par l'Etat ou la Communauté urbaine dans le cadre de la démarche habitat abordable.

La société Sacoviv propose de réaliser une opération immobilière sur l'îlot B 2 de la ZAC qui permettrait de finaliser la phase opérationnelle de l'ensemble de cet îlot.

En effet, les programmes immobiliers en cours de cession aux sociétés Trim, Atac et Rhône Saône Habitat à la suite des délibérations du conseil de Communauté en date du 26 février 2001 et celui proposé par la société Sacoviv présentant un accès commun aux parcs de stationnement en sous-sol, forment une unité urbaine cohérente.

La société Sacoviv a, par ailleurs, déposé un dossier de demande d'aide dans le cadre de la démarche habitat abordable mise en œuvre par la Communauté urbaine.

Sans préjuger de l'instruction de ce dossier dont les conclusions seront soumises à l'approbation du conseil de Communauté ainsi que les conditions de cession des droits immobiliers et afin de permettre à la société Sacoviv d'avancer dans son projet, il conviendrait de l'autoriser à déposer un permis de construire sur la parcelle C 1 602 d'une superficie de 1 523 mètres carrés, propriété de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil en date des 25 mai 1999, 26 février 2001 et celle n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à donner son accord sur le dépôt d'un permis de construire par la société Sacoviv sur le terrain de l'îlot B 2 de la ZAC "du Vieux Bourg" à Vénissieux, cadastré C1 602, d'une superficie de 1 523 mètres carrés et appartenant à la Communauté urbaine.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,